Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP FORMULA 300

Numéro de la matière : 00000000000111324

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : <** Phrase language not available: [FR] CUST - ZEP.000274

**>

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

| Aspect | liquide | |
|---------|--------------------------|--|
| Couleur | clair | |
| Odeur | forte, douce, de solvant | |

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Cancérogénicité : Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour : Catégorie 2 (Foie, Sang) certains organes cibles -

exposition répétée (Oral(e))

Toxicité spécifique pour : Catégorie 2 (Système nerveux central) certains organes cibles -

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

exposition répétée (Inhalation)

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Danger pour la santé



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Elimination:

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| Nom Chimique | NoCAS | Concentration [%] |
|--|------------|-------------------|
| solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | 64742-88-7 | >= 30 - < 60 |
| tétrachloroéthylène | 127-18-4 | >= 30 - < 60 |
| dichlorométhane | 75-09-2 | >= 10 - < 30 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les symptômes peuvent varier selon l'organe ou le système

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

ayant été affecté. Ces effets sont généralement reflétés de manière réduite ou variée, et peuvent inclure des crampes, des enflures, des problèmes respiratoires, ou une douleur générale.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Provoque une irritation cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins

: Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

: Poudre chimique sèche

: Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Composés chlorés

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Précautions pour la : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--|------------|--|---|-----------|
| solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) | 64742-88-7 | LMPT | 525 mg/m3 | CA ON OEL |

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

| tétrachloroéthylène | 127-18-4 | STEL | 100 ppm 678 mg/m3 | CA AB OEL |
|---------------------|----------|------|----------------------|-----------|
| | | TWA | 25 ppm 170 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 25 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 100 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 25 ppm 170 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD | 100 ppm 685 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 25 ppm | ACGIH |
| | | STEL | 100 ppm | ACGIH |
| dichlorométhane | 75-09-2 | TWA | 50 ppm 174 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 25 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 50 ppm 174 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 50 ppm | ACGIH |

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Composants | NoCAS | Paramètres de contrôle | Échantillo n biologique | Heure d'échanti llonnage | Concentrati on admissible | Base |
|-----------------------|----------|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------------------|--------------|
| TETRACHLOROETHE NE | 127-18-4 | Tétrachloro éthylène | Dans le sang | Avant de travailler à nouveau (16 heures après la fin de l'expositi on) | 0.5 mg/l | ACGIH BEI |
| | | Tétrachloro éthylène | Dans la fin de l'air expiré | Avant de travailler à nouveau (16 heures après la fin de l'expositi on) | 3 ppm | ACGIH BEI |
| DICHLOROMETHANE | 75-09-2 | Dichloromét hane | Urine | À fin du travail (dès que possible après que l'expositi on ait cessé) | 0.3 mg/l | ACGIH BEI |

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

> d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

: liquide Aspect

Couleur : clair

Odeur : forte, douce, de solvant Seuil olfactif Donnée non disponible

pΗ Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 38.9 °C Point d'éclair : 76.6 °C

Méthode: TCC

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Phosgène

Chlorure d'hydrogène gazeux

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les symptômes peuvent varier selon l'organe ou le système ayant été affecté. Ces effets sont généralement reflétés de manière réduite ou variée, et peuvent inclure des crampes, des enflures, des problèmes respiratoires, ou une douleur

générale.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une

pneumonie.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque une irritation cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par

inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Group 2A: Cancérigène probable pour l'Homme

> tétrachloroéthylène 127-18-4

> dichlorométhane 75-09-2

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

tétrachloroéthylène 127-18-4

75-09-2 dichlorométhane

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

tétrachloroéthylène:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 2,629 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 34,200 mg/l Durée d'exposition: 8 h

Toxicité aiguë par voie

: DL50 dermal Lapin: 5,000 mg/kg

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Remarques: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau **Composants:**

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

tétrachloroéthylène :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3.40

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle., Toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1897, TETRACHLOROETHYLENE, 6.1, III - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Danger pour la santé



Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger:

Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

| Version: | 1.1 |
|--------------------|------------|
| Date de révision: | 10/01/2023 |
| Date d'impression: | 04/27/2025 |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.